

## Critères d'application pour une demande d'AUT: hormone de croissance (STH, hGH)

Ces critères aident les athlètes et leurs médecins traitants à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le formulaire de demande d'AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.antidoping.ch/fr/AUT](http://www.antidoping.ch/fr/AUT).

Veuillez noter que les documents médicaux soient actuels et que le médecin soit spécialisé dans un des domaines mentionnés.

Pour que la commission AUT puisse accorder une autorisation, les points 2, 3 et 4 suivantes doivent impérativement être remplies:

### 1. Substances interdites

Hormones de croissance (STH, hGH)

### 2. Indication

Enfants et adolescents **jusqu'à l'âge de 18 ans**:

- Nanisme sur déficit en hormone de croissance/trouble fonctionnel de l'hormone de croissance
- Indication en dehors d'une carence en STH
  - Syndrome d'Ulrich-Turner chez les filles
  - Nanisme chez des enfants avec antécédents de retard de croissance intra-utérin (IUGR/SGA) et qui n'ont pas rattrapé leur retard
  - Nanisme chez des enfants avec insuffisance documentée du gène SHOX
  - Insuffisance rénale chronique
  - Syndrome de Prader-Willi

Adultes **dès 18 ans**:

- Lésion organique démontrée de l'hypothalamus ou de l'hypophyse avec insuffisances documentées au niveau des autres axes hypophysaires et IGF-1 bas
- Déficit sévère en hormone de croissance démontré par un test dynamique (ITT ou test GHRH+L- arginine)

### 3. Examen médical effectué par un spécialiste

- Enfants et adolescents **jusqu'à l'âge de 18 ans**: Examen par un spécialiste en pédiatrie FMH avec formations approfondies en endocrinologie-diabétologie pédiatrique
- Adultes **dès 18 ans**: Examen initial par un endocrinologue FMH. Si ce dernier ne pratique pas dans le cadre d'un hôpital universitaire, une seconde expertise établie par un service universitaire d'endocrinologie est obligatoire
- **Contrôle follow-up**: Dans tous les cas, des contrôles d'évolution établis par l'endocrinologue (au moins 1x par année)

### 4. Documents médicaux à transmettre

- Une anamnèse médicale complète
- Un rapport circonstancié de l'évolution clinique avec mention des paramètres suivants:
  - Enfants et adolescents **jusqu'à l'âge de 18 ans**: Avant l'instauration d'un traitement par hormone de croissance: taille actuelle, taille cible génétique, vitesse de croissance, taux sérique abaissés des facteurs de croissance (IGF-1, IGFBP3), résultat du test de stimulation (test d'hypoglycémie par insuline, test par perfusion de L-arginine), informations concernant la fonction des autres axes hypophysaires. **Sous traitement**: élévation des taux sériques des facteurs de croissance (IGF-1), détermination de l'âge osseux, contrôle de la vitesses de croissance, contrôles ou informations concernant la fonction des autres axes hypophysaires
  - Adultes **dès 18 ans**: Avant l'instauration du traitement par hormone de croissance: informations concernant la maladie de base, résultats de l'imagerie en cas de lésions morphologiques indétectables, résultats du test de stimulation (test d'hypoglycémie par insuline, test par perfusion de L-arginine), taux sérique d'IGF-1, informations concernant la fonction des autres axes hypophysaires. **Sous traitement**: évolution des taux sériques de l'IGF-1, contrôles ou informations concernant la fonction des autres axes hypophysaires

### 5. Durée maximale de validité de l'autorisation

Un an

Veuillez transmettre la demande à Antidoping Suisse, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email: [med@antidoping.ch](mailto:med@antidoping.ch) ou [antidoping@hin.ch](mailto:antidoping@hin.ch)) sans oublier d'en conserver une copie.